

RESIDENCE PILORGET

Au 06/05/2022

Bonjour Madame, Monsieur,

Vous venez d'arriver dans la résidence. Le Conseil Syndical et moi-même vous souhaitons la bienvenue ainsi qu'une bonne installation. Notre résidence est accueillante, calme, silencieuse et agréable grâce au respect des règles de vie en collectivité, par tous les résidents. Nous tendons à ce que dans notre copropriété les relations entre résidents soient basées sur le respect et la tolérance mutuels.

Prenez le temps de lire « [le règlement de copropriété](#) » et le « [dossier d'accueil et d'information](#) » sur notre site internet « [résidence pilorget Tours](#) ». Vous y trouverez une mine d'informations tant au niveau travaux que vie de la résidence.

TRÈS IMPORTANT

Les badges « vigik » permettant l'accès aux immeubles **ne doivent en aucun cas être copiés ou reproduits** par des badges du commerce (risque grave de panne du système « vigik » de nos immeubles).

Les seuls badges autorisés sont du modèle spécial de la copropriété. Si vous êtes copropriétaire, vous devez vous adresser au président du CS (residence.pilorget.tours@gmail.com) qui vous les fera pour une somme très modique (actuellement environ 8 euros). Si vous êtes locataire, vous devez vous adresser à votre propriétaire bailleur ou à l'agence gestionnaire de votre location qui transmettra votre demande à son mandant. **Seuls les propriétaires d'un appartement dans la résidence peuvent demander la création d'un badge « vigik ».**

Les animaux domestiques : si vous en possédez, prenez connaissance des consignes les concernant sur le site de la résidence dans le règlement de copropriété à la page 4 du « dossier d'accueil ». Les chiens doivent être tenus en laisse pour éviter tout incident ou accident (attaque, morsures). Une zone du parc leur est spécialement réservée pour qu'ils fassent leurs besoins proprement, sans oublier l'obligation « **non négociable** » pour le maître de **ramasser systématiquement leurs déjections**.

Stationnement des véhicules :

Pour raison de sécurité et d'accès sans entrave des véhicules de secours (grande échelle des pompiers), les voitures doivent être stationnées SUR les emplacements de parking et nulle part ailleurs. En cas d'absence de place il faudra les garer en dehors de la copropriété. Tout véhicule mal garé fait l'objet d'un avertissement et une photo est prise afin de servir de preuve pour un dépôt éventuel de plainte en cas de gêne pour les secours.

Divers : L'étendage de linge sur les balcons n'est pas autorisé dans la résidence. Les jardinières de fleurs doivent être suspendues vers l'intérieur des balcons et ne pas dégouliner d'eau en les arrosant. Les tapis ou autres objets ne peuvent être secoués à l'extérieur après 10h du matin. N'oubliez pas d'accrocher vos volets sur les côtés après ouverture. Vérifiez la bonne fermeture des portes d'accès à votre immeuble derrière vous pour votre sécurité et celle des autres.

En respectant ces règles, vous contribuerez à la bonne tenue de votre résidence et au respect de vos voisins.

Le conseil syndical pourrait avoir besoin de vous contacter pour vous alerter en cas de problème grave dans votre logement en votre absence (incendie, vol, fuite de gaz ou dégât des eaux, etc.) Pour cela, je vous demande de bien vouloir retourner le bulletin ci-dessous. Vos renseignements resteront confidentiels.

Votre réponse conditionne la mise en place de votre nom dans l'interphone. Si vous refusez de répondre, faites-le nous savoir. Nous mettrons quand même votre nom dans l'interphone mais cela est très regrettable. Vous vous priverez entre autres de beaucoup d'informations à cause de votre adresse mail non fournie.

Je vous adresse mes cordiales salutations en attendant d'avoir le plaisir de vous rencontrer.

XXXXXXXX

Président du syndicat des copropriétaires
(XXXXXXXX)

..... ✂

Les noms à inscrire sur votre boîte à lettres :

Nom : Prénom :

Nom : Prénom :

Vos numéros de téléphone : -

Votre adresse e-mail : @

(Facultatif) Numéros de téléphone des personnes à prévenir en cas d'urgence (accident) :

..... -

Bulletin à déposer dans la boîte à lettres de « **Président du CS** » (immeuble et entrée)

MERCI